

L'ÉCOLE Syndicaliste

FO

VER DROITS
SONT NOTRE
SEULE LOI

Supplément n° 2 au n° 381

DOCUMENT D'ORIENTATION DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE :

LE SNUDI-FO REJETTE LA DESTRUCTION PROGRAMMÉE DE NOTRE STATUT

Le 20 novembre dernier, les enseignants du premier degré ont fait grève massivement et ont manifesté avec l'ensemble des fonctionnaires :

- Contre la remise en cause du statut général de la Fonction publique et des statuts particuliers qui s'y rattachent dont le Président de la République voudrait « ouvrir le carcan ».
- Pour l'augmentation des salaires, en particulier par la revalorisation du point d'indice qui est la seule façon de lutter efficacement contre les pertes de pouvoir d'achat des fonctionnaires qui s'élèvent depuis 2000 à plus de 7 %
- Contre les 22 800 suppressions des postes dans la Fonction publique dont 11 200 dans l'Éducation nationale
- Contre la dégradation de leurs conditions de travail

Quelques jours auparavant, suite au protocole qu'il avait signé avec les dirigeants du SNUipp FSU, du SGEN CFDT et de SE UNSA, le ministre de l'Éducation nationale a rendu public un document d'orientation intitulé « Propositions du ministre de l'Éducation nationale, soumises à la discussion, pour définir un nouvel horizon pour l'école primaire ».

Alors que les instances paritaires de représentants des personnels n'ont toujours pas été saisies par le ministre, le SNUDI-FO pose la question : avec qui le ministre entend-il discuter ? Le ministre entend-il passer par-dessus les représentants des personnels ?

Cependant après avoir analysé le document ministériel, le SNUDI-FO l'affirme :

Le nouvel horizon pour l'école primaire que définit le ministre s'oppose à l'instruction publique, aux objectifs de l'école Républicaine.

Loin de répondre aux revendications des enseignants, les propositions contenues dans ce document ont pour but de préparer la destruction de notre statut de fonctionnaire d'État en vue de créer une "quatrième Fonction publique" dans le cadre de la refondation de la condition enseignante.

● **Le ministre propose de « redéfinir les objectifs de l'école primaire » afin de « diviser par 3 d'ici la fin de la mandature, le nombre d'élèves en situation d'échec lourd ».**

S'agit-il d'alléger les effectifs dans les classes ? S'agit-il de mettre fin aux fermetures de classes et d'écoles et d'ouvrir celles qui sont nécessaires ? S'agit-il de stopper le déman-

tèlement de l'enseignement spécialisé ?...

Est-ce que les propositions du ministre vont dans ce sens ?

NON puisque le budget 2008 prévoit de supprimer 11 200 postes dans l'Éducation nationale.

La solution préconisée par M. DARCOS, c'est de diminuer significativement (diviser par 3) le taux de redoublement

à l'école primaire.
Comme si en cassant le thermomètre on allait soigner le malade.
Vouloir diminuer administrativement le taux de redoublement, c'est nier l'indépendance professionnelle qui reconnaît aux enseignants le droit de déterminer en conscience quel élève doit redoubler ou pas.

□□□□□□□□□□

● **Le ministre veut donner à l'école " des programmes et des horaires recentrés sur des objectifs clarifiés ".**

Envisage-t-il de mettre en chantier de véritables programmes scolaires nationaux définis par année et par discipline ce qui nécessite de rompre avec les programmes de 2002 révisés en 2007 ?

En aucun cas. Ce qu'il préconise c'est de répartir les enseignements à partir de « blocs horaires ».

Outre le fait qu'il s'agit d'une formule très vague, n'y a-t-il pas à craindre que cette notion de « blocs horaires » n'introduise les maîtres « à dominante » et ne remette en cause la relation « un maître / une classe » ?
Derrière cette formulation, c'est la remise en cause de notre statut d'enseignant polyvalent qui se profile.

D'autre part, il propose que les programmes d'enseignement du primaire soient soumis « à l'avis de la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale et de la commission des Affaires culturelles du Sénat. ».

Le contenu de l'enseignement serait-il sujet à fluctuation, suivant la majorité politique en place ? Ce serait la négation de notre indépendance professionnelle contenue dans notre statut. Ce serait la fin de la laïcité de l'école.

□□□□□□□□□□

● **Le ministre propose "d'évaluer autrement les professeurs des écoles".**

Jusqu'alors, les enseignants du 1er degré, qui sont des fonctionnaires d'Etat, doivent, selon la réglementation en vigueur, être régulièrement inspectés par les IEN, eux-mêmes fonctionnaires d'Etat et dont la mission est ainsi définie par un ancien Directeur des Ecoles au Ministère de l'Education nationale : "la mission d'inspection doit être envisagée de façon positive. Ce doit être un acte de confiance, un moment de formation. C'est une mission de conseil pour aller bien, et de contrôle du travail mais il ne devrait pas y avoir de critique qui ne soit assortie d'un conseil. "

Le ministre préconise-t-il d'améliorer ce système en mettant fin à certaines pratiques qui visent à juger les collègues non pas en fonction de leur travail mais en fonction de leur soumission ou non à une prétendue « pédagogie officielle » ?

En aucun cas. Le ministre propose de « changer de logique » et de « redéfinir l'évaluation » « pour ne plus s'attacher seulement à la méthode pédagogique de l'enseignant mais intégrer les progrès des élèves » ...

Cela signifie-t-il que l'évaluation et la notation porteraient sur les résultats professionnels obtenus par l'enseignant eu égard des orientations ministérielles (respect des indicateurs de performance, travail en équipe obligatoire et coopération avec tous les partenaires de l'école etc...) ou des objectifs qui lui seraient assignés par le projet d'école, le projet du RAR, de l'EPEP... ?

Ces nouvelles modalités nous ramènent au cœur des réformes en cours dans la Fonction publique (Réforme de l'Etat) qui orientent tout sur une obligation de résultats à l'image de la productivité dans le privé.

Plus précisément, cela nous renvoie au récent décret Fonction publique sur l'évaluation et la notation paru au journal officiel le 19 septembre 2007 qui pourrait considérablement modifier le statut actuel des enseignants du premier degré jusqu'aux règles d'avancement avec en perspective le salaire à la tête du client.

Et puis interrogeons-nous.

Selon le ministre « L'évaluation des enseignants du 1er degré sera plus fréquente et régulière. »

Or prévoit-il de créer des postes supplémentaires d'IEN ? NON.

Pourtant aujourd'hui le retard dans les inspections d'enseignants est général. Au mieux un collègue est inspecté tous les 3 ans.

Qui donc va évaluer les enseignants ? Le directeur chef d'établissement de l'EPEP sous contrôle du CA présidé par un élu politique ?

D'ailleurs, le document d'orientation de M. Darcos annonce qu'« en cas de difficultés professionnelles avérées ou de besoin de perfectionnement, le professeur des écoles bénéficiera d'une formation professionnelle adaptée ».

Cette disposition existe dans le décret du 19 septembre : la formation continue pourrait être imposée et ne s'organiserait plus sur la base du volontariat. Elle se déroulerait dans le cadre des 108 heures annualisées, ce qui ouvre la porte à la formation continue pendant les congés comme cela se fait dans l'enseignement privé. Ce serait la fin du droit pour les enseignants du 1er degré aux 36 semaines de formation continue volontaire sur le temps de travail. Ce serait une rupture radicale, un élément important de l'explosion programmée de notre statut.

□□□□□□□□□□

● **Le ministre veut "consacrer un temps de travail adapté à chaque élève en difficulté".**

S'agit-il de restaurer l'enseignement spécialisé saccagé depuis des années ?

Rappelons que depuis 1984, 14 064 postes d'enseignants spécialisés ont été supprimés et qu'au cours des 10 dernières années, 1 445 écoles spécialisées ont disparu.

S'agit-il d'attribuer les moyens indispensables pour ouvrir des CLIS et permettre au RASED de fonctionner pour répondre aux besoins. S'agit-il d'augmenter le nombre de

place en stage CAPA SH pour toutes les options ?
S'agit-il de rétablir les commissions spécialisées que la loi du 11 février 2005 (dite loi Montchamp) a supprimées ?

NON. Le ministre propose de mettre en place la semaine scolaire de 24 heures pour " instituer une aide personnalisée pour chaque élève en difficulté sur un temps spécifique de 2 heures".

Outre le fait qu'une telle mesure aboutit à supprimer deux heures hebdomadaires de cours à 85 % des élèves (72 heures par an, soit sur une scolarité un peu plus du tiers d'une année scolaire) et que les enseignants continueront à effectuer 27 heures, **son objectif consiste d'abord à récupérer des postes, en commençant par ceux des RASED. N'est-ce pas l'objectif des PPRE ?**

D'ailleurs le Premier ministre n'a-t-il pas laissé entendre que la suppression des cours du samedi matin permettrait de récupérer un nombre important de postes ?

Par ailleurs, le Ministre propose de retenir le principe « plus de maîtres que de classes ».

Comment comprendre une telle proposition sinon qu'elle vise à supprimer purement et simplement les postes de T.R., les postes de rééducateurs en RASED alors que :

- d'une part il y a déjà plus de maîtres que de classes puisque selon les chiffres officiels du Ministère, en 2006/2007 la part du potentiel enseignant en responsabilité d'une classe s'élève à 82,01%. Ce qui signifie que près de 18 % des enseignants du 1er degré (soit 56 000) effectuent d'autres tâches. C'est le cas par exemple des 26 000 titulaires mobiles et des 26 400 collègues chargés des besoins éducatifs particuliers.

- d'autre part, l'objectif du gouvernement consiste à ne pas remplacer le départ d'un fonctionnaire sur 2 partant en retraite.

La réponse est peut-être donnée par une autre proposition ministérielle : « L'organisation de ce temps de réussite scolaire doit se concevoir en laissant toute sa place à l'autonomie et à la responsabilité des équipes ... »

Et quand le Président de la République déclare :
« Dans l'école que j'appelle de mes vœux (...) où il y aura moins d'heures de cours, les moyens seront mieux employés parce que l'autonomie permettra de les gérer davantage selon les besoins, les enseignants, les professeurs seront moins nombreux. », il évoque sans le dire le projet de décret sur les EPEP (Etablissements Publics d'Enseignement Primaire), des établissements qui auraient effectivement « une plus grande autonomie dans le choix de leur projet et de leur organisation ».

Rappelons que cette nouvelle structure juridique mettrait en place « une organisation et une gestion mutualisée des moyens » (art. 1er du projet de décret) en regroupant les écoles sur la base de réseaux de 20 à 30 classes. Elle permettrait de fermer plusieurs milliers d'écoles, et de récupérer plusieurs milliers d'emplois.

La réduction de l'enseignement aux élèves, la prise en

charge des élèves en difficulté par tous les enseignants à raison de 2 heures par semaine, la mise en place de « blocs horaires » et des maîtres à dominante aboutiraient à cette nouvelle « organisation et gestion mutualisée des moyens » dans le cadre des EPEP..

* Moins d'enseignants spécialisés pour les élèves en difficulté

* Moins de titulaires mobiles pour remplacer les collègues en congé ou en stage puisque l'école « autonome » sera son propre recours

* Moins de directeurs puisque l'EPEP regrouperait plusieurs écoles avec à sa tête un directeur « chef d'établissement »...

Par contre il n'y aura pas réduction de notre temps de travail, bien au contraire puisque le ministre entend l'encadrer et l'annualiser en partie.

Enfin, le ministre propose des stages de remise à niveau entre la fin du CM1 et le commencement de la scolarité au collège qui " pourraient se dérouler pendant les vacances et seront assurés par des enseignants volontaires qui recevront une rémunération complémentaire à cette fin. ".

Voilà donc l'application du « Travailler plus pour gagner plus ». Il n'y a pas d'argent pour augmenter les salaires afin de compenser les pertes subies en particulier depuis l'année 2 000, mais on en trouve pour payer des heures supplémentaires et individualiser les rémunérations.

Aujourd'hui on fait appel à des volontaires mais demain, que se passera-t-il ? Qui nous dit que ces stages ne seront pas obligatoires ? N'est-ce pas une remise en cause larvée du décret 91-41 du 14 janvier 1991 définissant nos obligations de service?

□□□□□□□□□□

● **Le ministre veut "renouveler les missions de l'école maternelle".**

Il nous dit que « L'école maternelle doit jouer tout son rôle dans la réussite scolaire ». Soit.

Alors, s'agit-il en particulier de permettre aux familles qui le souhaitent de pouvoir inscrire leur enfant à l'école dès l'âge de 2 ans ?

S'agit-il par conséquent d'arrêter l'hémorragie qui a vu la scolarisation des 2 ans passer de 35,3 % en 2001/2002 à 18,9 % en 2006/2007 ?

S'agit-il par conséquent de baisser le nombre d'élèves par classe, en particulier dans les petites sections ?

NON puisque le document d'orientation stipule explicitement qu'il « n'est pas envisageable qu'elle (l'école maternelle) soit réduite à une fonction de garde de très jeunes enfants qui ne retirent aucun bénéfice mesurable d'une scolarisation trop précoce. ».

Il s'agit en fait de réduire les missions de l'école maternelle à la seule grande section.

Le SNUDI FO est un syndicat qui n'a pas vocation à co-légiférer pour « définir un nouvel horizon pour l'école primaire ».

LE SNUDI-FO est un syndicat qui a vocation à défendre le statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants du 1er degré, et les garanties statutaires qui s'y rattachent.

Le SNUDI FO est un syndicat qui regroupe les enseignants du 1er degré afin de défendre leurs intérêts matériels et moraux et qui a vocation à négocier sur la base des revendications de ces mandants en matière de rémunération, de conditions de travail, de droits et garanties statutaires.

C'est pourquoi, dans l'immédiat, le SNUDI-FO demande le retrait du document d'orientation du ministre

En outre, le SNUDI FO demande

- ☞ l'abandon du protocole de discussion Ministère/SNUipp /SGEN CFDT /SE UNSA,
- ☞ le retrait du projet de décret relatif aux EPEP, non au statut d'emploi fonctionnel de directeur chef d'établissement,
- ☞ le rétablissement de tous les postes supprimés, la création de tous les postes nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

**Nous sommes fonctionnaires d'Etat et nous voulons le rester !
Maintien et amélioration des droits et garanties
contenues dans notre statut**

☞ retour à des obligations de service fixées hebdomadairement et exclusivement en heures d'enseignement dans les classes, maintien du décret 91-41 du 14 janvier 1991, non à l'annualisation de nos obligations de service,

☞ respect de l'indépendance professionnelle et de la liberté pédagogique individuelle, contre toute mise sous tutelle des enseignants par les Conseils d'école ou les Conseils d'administration des EPEP,

☞ maintien et augmentation du nombre de RASED et de CLIS pour prendre en charge pendant le temps scolaire tous les enfants en difficulté scolaire,

☞ stricte séparation entre le scolaire et le périscolaire et le respect du « volontariat » pour l'encadrement des activités péri et post scolaires.

Le SNUDI FO appelle tous les collègues, à se réunir dans les écoles, les localités, les circonscriptions pour discuter de ces questions.

En 2007, les organisations syndicales du 2ème degré unies avec les enseignants ont obtenu le retrait du décret DE ROBIEN remettant en cause leurs obligations de service et leur statut de fonctionnaires d'Etat.

Ce qui a été possible dans le 2nd degré doit pouvoir l'être dans le 1er degré.

Snudi force ouvrière
6/8, rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil cedex
snudifo@fr.oleane.com
<http://fo-snudi.fr/>